

# GAS ETTTE



**ACCORD DE GOUVERNEMENT**  
RCD p.4

**CLIENT CONJONCTUREL  
PROTÉGÉ** p.8

**PRÉVENTION DES  
VULNÉRABILITÉS** p.10





# Sommaire

Octobre 2020 – Janvier 2021 | N°52

Edito	3
Accord de gouvernement	4
RIS 2021	5
Montants insaisissables ou incessibles	6
Client protégé conjoncturel	8
Tarif social pour le gaz et l'électricité	9
Prévention des vulnérabilités	10
Prévention du surendettement	11
Précompte immobilier	11
GAPS	12
Action du SPP Intégration Sociale	12
Service d'accompagnement psychosocial	13
Sortie de procédure: un accompagnement pour garder le cap!	14
Nos lectures	15
Wikifin Lab	16
Conso Malin #5	17
En bref	19

# Édito

Nous voici enfin en 2021! Nous laissons derrière nous 2020... Une année bien particulière qui aura chamboulé pas mal de choses tant au niveau de notre vie quotidienne, notre vie professionnelle qu'au niveau de nos relations aux autres... Si la période que nous vivons actuellement est plus que morose sur bien des aspects, nous nous devons de garder espoir quant à un retour à une vie normale le plus rapidement possible.

En attendant, nous vous proposons la dernière édition de notre GASette. En page 4, nous vous présentons le volet de l'accord du gouvernement consacré au Règlement Collectif de Dettes. Ensuite, vous découvrirez le Revenu d'Intégration Sociale pour l'année 2021 ainsi que les montants insaisissables ou incessibles.

En page 8, vous pourrez lire que suite à la crise COVID-19, le Gouvernement Wallon a décidé d'ouvrir le statut de client protégé à de nouvelles catégories de consommateurs rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs factures d'énergie. De plus, le tarif social pour le gaz et l'électricité sera étendu aux bénéficiaires de l'intervention majorée, pour les aider à affronter cette période difficile.

Ensuite, nous vous invitons à visiter le site [www.preventionvulnerabilites.be](http://www.preventionvulnerabilites.be) qui regroupe des initiatives diverses qui voient le jour un peu partout pour tenter de répondre aux effets de ces crises sociale et sanitaire.

Nous vous rappelons que nos équipes restent à votre disposition durant cette période. N'hésitez pas à faire appel à eux en cas de besoin. Nous faisons également le point en page 14 sur notre projet « Sortie de médiation : un accompagnement pour garder le cap ! » qui se poursuit avec l'organisation de webinaires, situation sanitaire oblige !

Cette édition se termine par notre rubrique « Conso Malin » qui vous invite cette fois à réaliser vos produits de soin du corps vous-mêmes !

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très heureuse année 2021 et surtout une bonne santé! Prenez soin de vous et des êtres qui vous sont chers !

***Nous vous souhaitons une agréable lecture !***

***L'équipe du GAS***

# Accord de gouvernement

**L'accord de gouvernement du 30 septembre 2020 : « pour une Belgique prospère, solidaire et durable ».**

Afin de présenter leur nouveau programme, nos nouveaux dirigeants ont publié un accord de gouvernement qui met notamment l'accent sur les personnes précarisées, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Un volet concerne également le règlement collectif de dettes.

En voici des extraits qui nous ont paru pertinents dans notre domaine :

**« Un pays solidaire, un pays qui ne laisse personne de côté et où chaque individu, reconnu dans sa valeur, est protégé contre les coups du sort. »**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les formateurs annoncent notamment qu'un plan ambitieux de lutte contre la pauvreté sera élaboré en concertation avec les organisations de lutte contre la pauvreté, les entités fédérées, et d'autres parties prenantes.

Ce plan est basé sur **cinq principes** :

1. une détection active et précoce de la pauvreté ;
2. la possibilité de ce fait de mieux atteindre les personnes et les familles dans la pauvreté, combinée à une politique déterminée qui débouchera sur la situation "1 ménage = 1 plan pauvreté". À cet effet, nous encouragerons pleinement les CPAS à adopter une approche de sensibilisation (outreach), à échanger rapidement leurs données et à coopérer efficacement avec les organisations de première ligne, le pouvoir fédéral et les autorités régionales ;
3. l'amélioration du revenu des ménages dans la pauvreté et le recours aux droits ;
4. l'emploi durable en tant que levier très important pour la réduction de la pauvreté ;
5. la voix essentielle que représentent les personnes dans la pauvreté en tant qu'expert du vécu. Nous œuvrerons dès lors à une politique participative, en communiquant avec elles plutôt qu'à leur propos.



Une attention spécifique sera accordée à la pauvreté énergétique, aux dettes privées, aux dettes de santé et à la précision de la notion d'adresse de référence. La simplification administrative et la levée des obstacles se posant aux personnes vivant dans la pauvreté représenteront un pan important du plan ainsi qu'une attention particulière à la pauvreté infantile, et aux familles monoparentales.

A côté de l'augmentation des allocations sociales en direction du seuil de pauvreté, des systèmes complémentaires pour lutter contre la pauvreté sont en cours de déploiement.

Dans les limites du cadre réglementaire concernant la protection de la vie privée, le gouvernement mettra fin autant que faire se peut au non-recours aux droits et poursuivra ses efforts pour automatiser les droits sociaux.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour lutter contre le surendettement et les addictions causés par les dettes de jeu.

Le règlement collectif de dettes (en ce compris le rôle des CPAS) sera évalué et corrigé si nécessaire. La médiation de dettes éthique sera encouragée.

Un emploi de qualité constitue la meilleure arme contre la pauvreté. Le gouvernement évaluera et ajustera le cas échéant les incitants financiers alloués aux CPAS en vue d'une activation durable des bénéficiaires du revenu d'intégration

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, relevons que « Le travail (supplémentaire) devra toujours être financièrement intéressant pour la personne concernée et sa famille. »

Dans l'intérêt de tous les citoyens, consommateurs et entreprises, le gouvernement continuera à travailler pour assurer une protection élevée du consommateur.

Le gouvernement veillera à ce que l'accès aux services bancaires de base ne reste pas lettre morte pour les groupes vulnérables qui ont besoin de services adaptés, comme les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les personnes qui n'ont pas d'accès numérique aux services bancaires

Dans le cadre de la lutte contre le surendettement, le gouvernement prendra des mesures pour réduire les coûts liés au recouvrement judiciaire et amiable des dettes. Cela implique à la fois des coûts liés à l'intervention du professionnel chargé de récupérer une somme et des coûts liés à la procédure elle-même.

Des efforts seront faits pour assurer le recouvrement centralisé et éthique des dettes à l'État fédéral.

Aucun frais ne sera facturé pour le premier rappel en cas de facture impayée.

Le gouvernement évaluera le régime du crédit à la consommation et l'ajustera éventuellement pour mieux protéger les consommateurs financièrement plus faibles.

Certes, ce ne sont encore que des bonnes intentions mais nous pouvons nous réjouir de constater que certains sujets qui nous tiennent à cœur sont mentionnés et que des pistes de solution sont envisagées.

L'avenir nous dira ce qu'il en adviendra réellement.

[https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord\\_de\\_gouvernement\\_2020.pdf](https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord_de_gouvernement_2020.pdf)

## RIS 2021

	Montant de base	Revenu d'intégration sur une base annuelle au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Revenu d'intégration sur une base mensuelle au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
<u>Catégorie 1</u> Personne cohabitante	€ 5.515,62	<b>€ 7.877,41</b>	<b>€ 656,45</b>
<u>Catégorie 2</u> Personne isolée	€ 8.273,45	<b>€ 11.816,14</b>	<b>€ 984,68</b>
<u>Catégorie 3</u> Personne qui cohabite avec une famille	€ 11.181,13	<b>€ 15.968,89</b>	<b>€ 1.330,74</b>

# Montants insaisissables ou incessibles

## Revenus du travail

(article 1409, §1<sup>er</sup> du Code judiciaire)

**EXEMPLES :**

Les salaires, les commissions, les primes de production, les indemnités de rupture, les indemnités de logement, les primes de fin d'année, le treizième mois, les pourboires...

**MONTANTS**

Revenus nets	Quotité saisissable	Maximum
Jusque 1149 €	RIEN	-
De 1149 € à 1235 €	20 % de la somme comprise entre ces deux montants	17,2 €
De 1235 € à 1362 €	30 % de la somme comprise entre ces deux montants	38,1 €
De 1362 € à 1490 €	40 % de la somme comprise entre ces deux montants	51,2 € (total max : 106,50 €)
Au-delà de 1490 €	TOUT	Illimité

L'insaisissabilité de ces revenus est automatique.

## Revenus de remplacement

(article 1409 §1<sup>er</sup> bis et 1410 §1<sup>er</sup> du Code judiciaire)

**EXEMPLES:**

Les provisions et pensions alimentaires, les pensions allouées après divorce à l'époux non coupable, les pensions, les allocations de chômage, les indemnités pour incapacité de travail, les allocations d'invalidité, les pécules de vacances, l'indemnité accordée en cas d'interruption de la carrière.

**MONTANTS**

Revenus nets	Quotité saisissable	Maximum
Jusque 1149 €	RIEN	-
De 1149 à 1235 €	20 % de la somme comprise entre ces deux montants	17,2 €
De 1235 à 1490 €	40 % de la somme comprise entre ces deux montants	102 € (total max : 119,2 €)
Au-delà de 1490 €	TOUT	Illimité

L'insaisissabilité de ces revenus est automatique.

## Revenus d'autres activités

(article 1409 §1er bis du Code judiciaire)

### EXEMPLES :

Les revenus dont bénéficient les indépendants et les indemnités versées aux gérants ou administrateurs de société, y compris les avantages en nature.

#### MONTANTS

Revenus nets	Quotité saisissable	Maximum
Jusque 1149 €	RIEN	-
De 1149 à 1235€	20 % de la somme comprise entre ces deux montants	17,2 €
De 1235 à 1490€	40 % de la somme comprise entre ces deux montants	102 € (total max : 119,2 €)
Au-delà de 1490€	TOUT	Illimité

## Autres revenus

(article 1409, §1 er et article 1409 bis du Code judiciaire)

### EXEMPLES :

Les loyers perçus que devrait percevoir un propriétaire qui fait l'objet d'une saisie-arrêt ou d'une cession de créance.

#### MONTANTS

Revenus nets	Quotité saisissable	Maximum
Jusque 1149 €	RIEN	-
De 1149 € à 1235 €	20 % de la somme comprise entre ces deux montants	17,2 €
De 1235 € à 1362 €	30 % de la somme comprise entre ces deux montants	38.1 €
De 1362 € à 1490 €	40 % de la somme comprise entre ces deux montants	51,2 € (total max : 106,50 €)
Au-delà de 1490 €	TOUT	Illimité

!!! L'insaisissabilité de ces revenus-ci n'est pas automatique, elle doit être demandée au juge.

Par « revenu net », on entend le revenu mensuel total dont on a déduit les retenues en vertu des dispositions en matière d'impôts et de sécurité sociale (précompte professionnel et charges sociales) et des conventions particulières et collectives concernant les avantages additionnels de la sécurité sociale.

☺!!!! Pour rappel, les différents revenus perçus par une même personne sont cumulés pour calculer la quotité cessible ou saisissable. Par contre, dans le cas de conjoints (ou concubins), on calcule les quotités sur les revenus perçus par chacun. On ne cumule pas les revenus du ménage.

Majoration de 71 € pour chaque enfant à charge.

# Client protégé conjoncturel

Suite à la crise COVID-19, le Gouvernement Wallon a décidé d'ouvrir le statut de client protégé à de nouvelles catégories de consommateurs rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs factures d'énergie.

**Attention !** Le droit de demander la protection est ouvert **jusqu'au 31 mars 2021** dans la limite des crédits budgétaires.

## Quels sont les avantages liés au statut de client protégé conjoncturel ?

Le statut de client protégé conjoncturel permet :

⇒ De bénéficier du tarif social **pendant un an**,

**Le Gestionnaire de Réseau de Distribution (ORES) devient alors fournisseur d'énergie et le contrat avec le fournisseur commercial (Engie, Mega, Eneco, Luminus etc...) est suspendu.**

⇒ L'arrêt de la procédure de défaut de paiement et de placement de compteur à budget,

⇒ De négocier un plan de paiement raisonnable avec le fournisseur d'énergie.

## Qui a droit au statut de client protégé conjoncturel ?

1) Les **personnes qui sont en défaut de paiement de leurs factures d'énergie** et qui, elles-mêmes ou un membre de leur ménage, rencontrent également l'un des critères suivants :

- personne ayant été au chômage temporaire pour force majeure consécutive à la crise du coronavirus ou pour raisons économiques pour une durée de minimum 14 jours ;
- personne bénéficiant d'une indemnité de chômage complet ;
- indépendant bénéficiant du droit passerelle COVID 19 ;
- bénéficiaire d'une intervention majorée (les BIM).

2) Toute personne qui est **reconnue par un CPAS ou un service social** comme étant en difficulté pour faire face à ses factures d'énergie.



## Comment demander le statut de client protégé conjoncturel ?

Les personnes concernées doivent en faire la demande par écrit (mail ou courrier) auprès d'ORES.

**Attention !** Si la demande est envoyée par courrier : privilégier le courrier par recommandé avec accusé de réception.

Elles doivent :

- 1) **Compléter le formulaire de demande. Celle-ci est disponible sur [www.ores.be](http://www.ores.be) : [Clients protégés conjoncturels - Particuliers et Professionnel | ORES](#) ;**
- 2) **Joindre les annexes suivantes :**
  - o Soit **l'attestation du C.P.A.S. ou d'un service social** reconnaissant une difficulté pour faire face aux factures d'énergie.
  - o Soit les documents suivants :
    - la **lettre d'avertissement de pose du compteur à prépaiement/budget** reçue du fournisseur d'énergie;

- une **attestation** de :

\*La caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage ou de tout autre organisme de paiement des allocations de chômage, relative au chômage temporaire pour force majeure consécutive à la crise du coronavirus ;

\*La caisse d'assurance sociale relative aux prestations financières accordées dans le cadre du « droit passerelle » lié à la crise du coronavirus ;

\*L'auxiliaire de paiement des allocations de chômage ou de tout autre organisme de paiement des allocations de chômage, relative au chômage complet indemnisé ;

\*La mutuelle en tant que bénéficiaire de l'intervention majorée ;

- un **certificat de composition du ménage** délivré par l'Administration communale si le bénéficiaire du statut de client protégé conjonctuel n'est pas le titulaire du contrat de fourniture d'énergie.

**Plus d'informations :**

<https://www.energieinfowallonie.be/fr/tarif-social-et-coronavirus-le-client-protège-conjonctuel>

<https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/clients-protéges-conjonctuels>

# Tarif social pour la gaz et l'électricité

Le tarif social pour le gaz et l'électricité sera étendu aux bénéficiaires de l'intervention majorée, pour les aider à affronter la crise.



Le tarif social est actuellement accessible:

- aux personnes bénéficiant du **revenu d'intégration**;
- aux **bénéficiaires de la GRAPA** (Garantie de revenu aux personnes âgées);
- aux personnes **handicapées**.

Dès le mois de **février prochain, et jusqu'à la fin de l'année 2021**, ce public va être élargi à ceux et celles qui bénéficient de "**l'intervention majorée**".

Cela concernera, entre autres:

- les **pensionnés**;
- les **familles monoparentales** en difficulté financière;
- les personnes dont le **revenu est inférieur ou égal à environ 20.000 euros brut par an**.

# Prévention des vulnérabilités

La deuxième vague de la Covid-19, au-delà de la crise sanitaire sévère qu'elle provoque, a des répercussions sociales importantes atteignant ou fragilisant de façon significative les populations les plus vulnérables, dont des enfants, des jeunes et leurs familles. Les difficultés se cumulent et sont mises en avant par les services publics, le monde associatif et directement par la population. Des actions et des initiatives diverses voient le jour un peu partout pour tenter de répondre aux effets de ces crises sociale et sanitaire.

Face à ces constats, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (R.W.L.P.) a contacté les différents Conseils de Prévention via leurs co-présidents afin de mobiliser et de rassembler les énergies présentes dans les différents territoires et de les faire converger vers les populations et les acteurs qui manifestent des besoins urgents.

Parmi les différentes réponses concrètes apportées, le R.W.L.P. et R.T.A. (Réalisation Téléformation et Animation, service de formation agréé par l'aide à la jeunesse) ont créé, en partenariat avec l'Administration générale de l'aide à la jeunesse, par la voie de son Service général de la prévention, un site internet répondant à cet appel".



Ce site vise avant tout la mise en lumière et le partage d'actions locales présentes dans les différentes divisions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par cette mise en lumière, l'idée est aussi de stimuler les initiatives et les idées qui, de manière concrète et solidaire, pourraient répondre aux différents défis que soulèvent cette crise. Nous vous invitons à consulter ce site régulièrement et à le partager largement avec l'ensemble de vos partenaires.

Pour de plus amples informations et pour partager vos actions, vos ressources ou les partenariats que vous voulez mettre en lumière, nous vous invitons à contacter le service de prévention de votre région aux coordonnées suivantes :

**Pour l'arrondissement du Luxembourg (divisions d'Arlon, Marche-en-Famenne et Neufchâteau) :**

Martine NOTHOMB, Chargée de prévention

0495/38.89.00

[prevention-marche@cfwb.be](mailto:prevention-marche@cfwb.be)

[prevention-neufchateau@cfwb.be](mailto:prevention-neufchateau@cfwb.be)

[prevention-arlon@cfwb.be](mailto:prevention-arlon@cfwb.be)

« Ce site veut servir d'intermédiaire entre des besoins qui sont identifiés localement et des réponses qui peuvent être mobilisées. Il veut faire connaître des initiatives de solidarité aptes à prévenir une aggravation des inégalités. Il partage aussi des ressources. Il souhaite favoriser une mobilisation au profit des jeunes vulnérables et de leurs familles dans le contexte d'une crise qui est malheureusement appelée à durer et à connaître des moments d'intensification qui confrontent tous les systèmes d'aide à leurs limites. »

# Prévention du surendettement

**La prévention du surendettement est plus que jamais essentielle ! Le GAS est à vos côtés!**

Cette année a été particulièrement compliquée, tant au niveau sanitaire et social qu'au niveau économique. De multiples secteurs et particuliers ont été touchés par cette nouvelle crise économique, engendrant des difficultés financières considérables pour de nombreux foyers. C'est pourquoi, il est d'autant plus important de mener des actions de prévention du surendettement.

Bien qu'il nous est pour le moment difficile de venir réaliser des animations pédagogiques en présentiel, nous restons tout de même à votre disposition, pour vous, professionnels, qui désireraient mener un travail de sensibilisation avec votre public, que celui-ci soit un public d'adultes, d'adolescents ou d'enfants. Pour ce faire, notre service relais peut mettre à votre disposition de nombreux supports tels que des jeux pédagogiques, des reportages, des brochures d'informations, etc. en rapport avec diverses thématiques telles que la publicité, la consommation, le budget, les crédits ou encore le surendettement.

Nous pouvons bien entendu prendre le temps avec vous pour réfléchir également aux initiatives préventives à

construire au sein de vos structures et envisager les synergies possibles avec notre service.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone 063/60 20 86 ou par email en nous précisant le sujet que vous aimeriez développer avec votre public ainsi que la tranche d'âge concernée.

#### Contacts pour le public enfant :

VANSTRAELEN Frédérique

[frederique.vanstraelen@gaslux.be](mailto:frederique.vanstraelen@gaslux.be)

KEMP Laure-Anne

[laure-anne.kemp@gaslux.be](mailto:laure-anne.kemp@gaslux.be)

#### Contacts pour le public adolescent :

JOIRET Alice

[alice.joiret@gaslux.be](mailto:alice.joiret@gaslux.be)

KEMP Laure-Anne

[laure-anne.kemp@gaslux.be](mailto:laure-anne.kemp@gaslux.be)

#### Contacts pour le public adulte :

JOIRET Alice

[alice.joiret@gaslux.be](mailto:alice.joiret@gaslux.be)

KNOTT Catherine

[catherine.knott@gaslux.be](mailto:catherine.knott@gaslux.be)

## Précompte immobilier

Le précompte immobilier devient une compétence régionale.

La reprise du précompte immobilier par la Région wallonne sera effective au 1er janvier 2021.

Jusqu'au 31 décembre 2020, le SPF Finances reste compétent pour le suivi des demandes et le traitement des dossiers relatifs au précompte immobilier.



# GAPS

Chaque année, les services de médiation de dettes ont la possibilité de mettre en place un dispositif de prévention du surendettement appelé les Groupes d'Appuis de Prévention du Surendettement (GAPS).

Concrètement, il s'agit d'organiser au minimum 5 animations sur l'année traitant de la prévention du surendettement et de la gestion budgétaire, par exemple, via le décryptage de publicités, la mise en lumière de trucs et astuces pour réaliser des économies au quotidien, l'apprentissage de la réalisation d'un budget, etc.

Ces animations pédagogiques permettent non seulement de prévenir le surendettement mais également d'offrir aux participants un espace de rencontre non jugeant.

À cette fin, une subvention annuelle de 1500 euros est octroyée par la Région Wallonne aux services de médiation de dettes qui désireraient organiser un GAPS.

Si vous souhaitez organiser un GAPS pour l'année 2021, il est encore temps de nous remettre votre appel à projets. N'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier (Grand Rue 4, 6630 Martelange) ou par email (JOIRET Alice - [alice.joiret@gaslux.be](mailto:alice.joiret@gaslux.be) ou KNOTT Catherine - [catherine.knott@gaslux.be](mailto:catherine.knott@gaslux.be)).

D'autre part, si vous souhaitez recevoir de plus amples informations à ce sujet ou si vous ne disposez pas encore de votre document d'appel à projets, nous restons joignables par téléphone au 063/60.20.86 ou également par email.

## Action du SPP Intégration Sociale

Le SPP Intégration Sociale vient de lancer une grande campagne de communication pour encourager toute personne dans le besoin à contacter le CPAS de sa commune.

Avec la crise du Covid-19, certains citoyens rencontrent des difficultés mais certaines n'osent pas toujours franchir la porte des CPAS.

Une vidéo a été créée pour les encourager à contacter le CPAS en cas de besoin. Le message est clair : « En ces temps difficiles, vous n'êtes pas seul-e, des solutions existent ».

Début juillet, le gouvernement fédéral a débloqué, une aide de 125 millions d'euros destinées aux citoyens impactés financièrement par la crise Covid-19. Cette aide est destinée à ceux qui ont perdu une partie de leurs revenus, qui doivent faire face à des dépenses supplémentaires, aux indépendants, aux flexijobs, aux étudiants jobistes, aux artistes ...

Retrouvez la vidéo ici: [Dans le besoin ? Les CPAS sont là pour vous \(wallonie.be\)](https://www.wallonie.be/fr/actualites/2020/07/07/dans-le-besoin-les-cpas-sont-la-pour-vous)



# Service d'accompagnement psychosocial

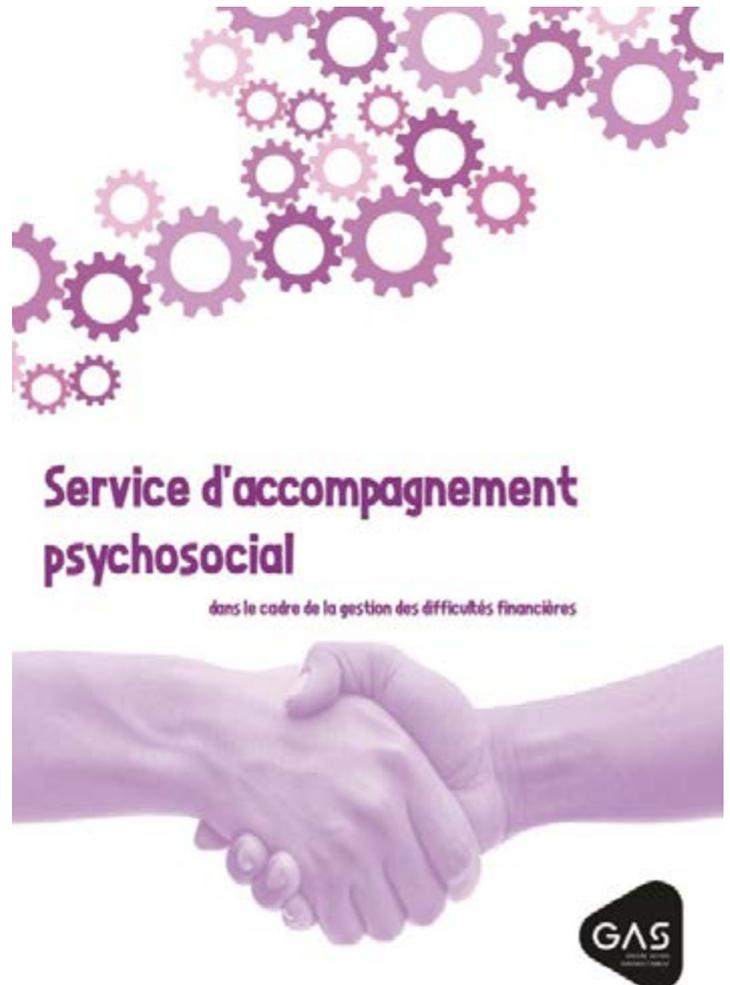
## Service d'accompagnement psychosocial du GAS, plus que jamais au côté des Services de Médiations de Dettes .

Dans le cadre de la gestion des difficultés financières, le Groupe Action Surendettement propose depuis quelques années un service d'accompagnement psychosocial aux services de médiation de dettes conventionnés.

Ce service offre un soutien tant aux médiateurs de dettes et travailleurs sociaux, qu'aux personnes qui rencontrent des difficultés financières. Aux médiateurs de dettes sont proposés : un soutien individualisé, des supervisions en groupe, des ateliers thématiques ainsi qu'une mise à disposition d'outils.

Pour les personnes vivant des difficultés financières sont mis à disposition : des rencontres individuelles, des groupes de parole, des ateliers thématiques et une mise à disposition d'outils.

Lorsque les conditions sanitaires le permettront , le service psychosocial proposera aux CPAS conventionnés une rencontre en vue d'une présentation plus étayée des actions et synergies possibles.



Vous rencontrez des difficultés d'ordre psychosocial dans le cadre d'un dossier de SMD, n'hésitez pas à prendre contact avec nos psychologues :

- Catherine MOIS ([catherine.mois@gaslux.be](mailto:catherine.mois@gaslux.be))
- Catherine KNOTT ([catherine.knott@gaslux.be](mailto:catherine.knott@gaslux.be))

Nos psychologues sont là pour vous conseiller et vous accompagner.

# « Sortie de procédure: Un accompagnement pour garder le cap! »

Depuis quelques éditions maintenant, nous vous tenons informés de la mise en place de notre projet « Sortie de médiation de dettes : un accompagnement pour garder le cap ». Malgré cette année chamboulée et bien que nous l'avions envisagé de manière quelque peu différente, celui-ci a continué à se développer.

Pour rappel, l'objectif est de mettre en place un service d'accompagnement spécifique à destination des personnes en fin de procédure (jusqu'à 3 ans avant la fin) ou qui viennent de sortir de procédure (jusqu'à 3 ans après).

Ce service vise à apporter : soutien, conseil, aide, information et outils à ces personnes en vue de prévenir toutes les formes de rechute. Il vise également à soutenir, outiller les médiateurs de dettes de la province en vue de préparer au mieux la fin de procédure de leurs médiés.

4 axes d'intervention sont proposés :

Une permanence téléphonique : destinée à répondre aux questions et interpellations des personnes. Celle-ci se fait via l'intermédiaire d'un numéro de GSM (0492/51.39.44), les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 12h (afin de permettre un contact direct avec la personne en charge de la permanence et de limiter les couts d'appel).

Des rencontres individualisées : afin de traiter des questions « plus complexes »/d'apporter une aide plus « pointue » aux personnes.

Elles sont réalisées en binôme : médiateur – psychologue.

Celles-ci peuvent se faire sur 3 lieux de la province (un par arrondissement judiciaire) :

- A Arlon : service Infor-jeunes
- A Libramont : local à côté de l'administration communale.



- A Marche-en Famenne : AIS

Nous avons volontairement voulu sortir de la connotation CPAS.

Des rencontres collectives à destination des médiés ou anciens médiés : celles-ci ont pour objectif d'aborder « l'après-procédure », d'appréhender les craintes, les peurs des participants, d'outiller les personnes par rapport à des notions de budget et de crédit.

Afin de faciliter la libération de la parole, nous organisons ces rencontres en partenariat avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté où des personnes ayant vécu des situations de surendettement sont présentes.

Des rencontres collectives à destination des professionnels : Celles-ci ont été réfléchies afin d'outiller et de sensibiliser les professionnels. Ces rencontres seront le prolongement des rencontres avec les médiés et permettront aux intervenants d'entendre le vécu des médiés.

En ce qui concerne ces deux derniers points, la situation sanitaire nous a amenés à les réfléchir autrement. C'est ainsi **qu'un webinaire à destination des médiés a été organisé ce 17 décembre 2020 durant la matinée.**

Celui-ci reprenait différentes thématiques afin d'aider les personnes, en fin de médiation ou l'ayant terminée, à vivre plus sereinement cette période d'après-médiation. Nous avons pu aborder les outils budgétaires, la reprise de l'autonomie, les droits et les devoirs en fin de médiation et les points d'attention auxquels il faut être vigilant avant d'envisager un nouveau crédit ou un achat important. Ces différentes thématiques ont été illustrées par les témoignages de témoins du vécu du RWLP qui ont acceptés de mettre leur expérience au profit du groupe présent lors du webinaire.

Sur base de ce webinaire, dans un second temps, nous avons prévu de **sensibiliser les professionnels** aux différentes problématiques soulevées/rencontrées par le public. Nous reviendrons vers vous afin de vous donner de plus amples informations quant à cette organisation qui aura lieu le 11 février 2021.

N'hésitez pas à promouvoir les différentes pistes d'action actuellement mises en place (permanence téléphonique, rencontres individuelles...) auprès de vos usagers. Plus ce service sera connu, mieux nous pourrons aider les personnes à mieux vivre leur fin de procédure et ainsi les aider à mettre en place de petites choses qui pourraient favoriser un avenir meilleur.

*« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »*

Merci d'avance pour votre aide !

Avec le soutien financier de la Wallonie:



### Permanence téléphonique:



**0492 51 39 44**

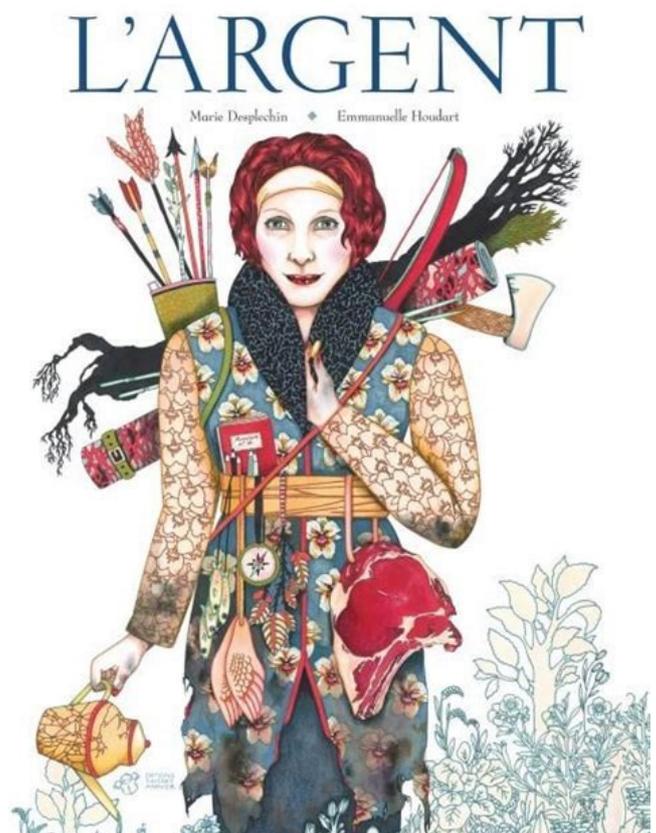
**Les mardis de 14h à 16h**

**Les jeudis de 9h à 12h**

## Nos lectures

Nous profitons de ces temps de confinement pour réorganiser notre bibliothèque et profitons de cette occasion pour vous présenter quelques-uns de nos livres. Nous avons choisi, cette fois, de vous proposer le livre **"L'argent" de Marie Desplechin et Emmanuelle Houdart.**

Virginie, la fille de Sylvia, se marie. Cet événement va réunir tous les membres d'une grande famille, et chacun y va de son commentaire. Les monologues se succèdent, celui de l'oncle, du frère, de la mère... Autant de portraits où transparaît la relation particulière que chacun entretient avec l'argent : l'enfant gâté, la pirate, le chef d'entreprise cynique, le mafieux menacé de mort... Chacun présente un visage séduisant de l'argent, aussitôt mis en doute par le portrait suivant, dans un tournoiement vertigineux qui rappelle brillamment que, comme le dit la sagesse populaire, l'argent n'a pas d'odeur.



# « Wikifin Lab »

## Le Wikifin Lab ouvre ses portes : un centre d'éducation financière unique au monde.

Comment et pourquoi suis-je influencé dans ma consommation ? Suis-je prêt à prendre des risques avec mon épargne ? Quelles sont les conséquences de mes choix sur mon environnement et la société ? Comment vais-je garder mon budget en équilibre ? Autant de questions auxquelles les jeunes seront confrontés dès qu'ils débiteront leur vie d'adulte.

Le Wikifin Lab, créé par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA), a ouvert ses portes aux élèves de l'enseignement secondaire pour leur permettre de s'immerger gratuitement dans un parcours qui les amène à expérimenter diverses situations financières de la vie quotidienne comme: comment gérer son argent de poche ou son premier salaire ?

Les élèves sont incités à aiguiser leur sens critique et à opérer, en tant que consommateurs, des choix financiers qui auront un impact aussi bien personnel que sociétal. Ils débattront par exemple sur différentes thématiques : faut-il privilégier les paiements en cash ou les paiements électroniques ? Faut-il privilégier les achats en magasin ou sur internet ? Les connaissances qu'ils auront ainsi acquises les aideront à mieux comprendre les questions d'argent et à poser plus tard des choix financiers éclairés.

Outre ce parcours interactif, le Wikifin Lab propose un « Mur des savoirs » : les élèves y trouvent des explications sur certaines notions financières illustrées par des objets insolites.

À la fin de leur visite, les élèves visionnent un film qui véhicule un message clé : « Donne-toi les moyens de réaliser tes projets et tes rêves », le but étant de conforter les élèves dans leurs choix financiers futurs.



Vous trouverez plus d'informations sur le site de Wikifin : <https://www.wikifin.be/fr/wikifin-lab>.



# #5



## CONSO malin

### Je prépare mes produits de soin du corps moi-même!

Pour rappel, cette rubrique est adressée à tous et a été créée avec un objectif de diffusion plus large que la GASette. N'hésitez donc pas à la copier, l'afficher dans votre lieu de travail ou à la distribuer à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées.

La fabrication de ses produits de soin du corps possède des avantages tant économiques qu'écologiques. Économique car la préparation de vos soins vous coûtera bien moins cher que d'acheter ces articles en magasin. Et écologique car ils ne seront pas composés d'une ribambelle d'éléments chimiques. De plus, si vous souhaitez adopter le « zéro déchet », ces quelques recettes de soins du corps pourront vous aider à vous engager petit à petit dans cette voie. C'est pourquoi cet article vous propose différentes recettes et astuces pour élaborer vous-même gommage pour le corps et pour le visage, du liniment, un baume à lèvres et un déodorant.

Vous retrouverez en fin d'article également la liste des composants à avoir chez soi pour réaliser ces soins du corps.



#### 1. GOMMAGE DU CORPS

Si vous êtes amateur de café et que vous utilisez toujours le « traditionnel » percolateur, je vous propose de garder le marc de café usagé pour l'utiliser comme gommage du corps. Il vous suffit simplement de récolter le marc de café, d'humidifier la partie du corps où vous voulez effectuer le gommage et de frotter délicatement le marc en faisant des petits cercles et de vous rincer ensuite. Si vous avez la peau sensible, vous pouvez ajouter un peu d'huile d'olive au marc de café. Vous pouvez tout à fait faire cela dans votre douche ou baignoire, le marc de café ayant comme vertu d'entretenir vos canalisations en évitant l'encrassement de celles-ci ainsi que les mauvaises odeurs. Vous ferez d'une pierre deux coups !



#### 2. GOMMAGE DU VISAGE

Après le corps, vous aurez peut-être envie de vous faire un gommage du visage. Vu que la peau de cette partie du corps est plus fine, il est déconseillé d'utiliser le marc de café. Il vaut mieux le faire avec un gommage aux grains plus fins. Voici une recette ultra simple avec uniquement trois ingrédients que vous devriez retrouver dans votre cuisine : du sucre fin, du miel et de l'huile végétale (olive par exemple). Il vous suffit de prendre une cuillère à café de chaque ingrédient et de les mélanger dans un bol. Ensuite humidifiez votre visage et appliquez le gommage en faisant des petits mouvements circulaires avec vos doigts. Rincez finalement votre visage.

## 3. BAUME HYDRATANT CORPS ET VISAGE

Après un gommage, il est important de bien hydrater sa peau. Pour cela voici une recette de liniment, qui peut être utilisé comme hydratant corps et visage. Pour cela vous aurez besoin de 100ml d'huile d'olive (bio de préférence) et de 100ml d'eau de chaux que vous trouverez en pharmacie. Il vous suffit simplement de mettre l'huile dans un bol et d'ajouter petit à petit l'eau de chaux en fouettant énergiquement jusqu'à obtention d'un mélange homogène. Attention de manipuler l'eau de chaux avec précaution. Versez ensuite le mélange dans un contenant préalablement lavé et stérilisé pour une meilleure conservation. Le liniment se garde plusieurs semaines à l'abri de la lumière et de la chaleur. Le liniment a de nombreuses autres utilisations : vous pouvez l'utiliser pour vous démaquiller, en l'appliquant sur votre visage et en rinçant, il peut s'utiliser sans rinçage pour nettoyer les fesses de bébé et il peut même servir de crème d'entretien sur votre canapé en cuir !



## 4. BAUME POUR LES LÈVRES

Pour des lèvres qui sont sèches et qui tiraillent, voici une recette de baume rapide et simple à réaliser. Il vous faudra 2,5 grammes de cire d'abeille, 10 grammes d'huile végétale solide (coco, monoï, karité...) ou bien 15ml d'huile végétale liquide (amande, olive...). Mettez la cire d'abeille et l'huile végétale dans un récipient et faites fondre le tout au bain-marie en mélangeant bien le tout. Lorsque la cire est complètement fondue, retirez du feu. Ensuite versez le tout dans un petit récipient bien propre et stérilisé pour une meilleure conservation. Pour une hydratation maximale, vous pouvez ajouter 1 goutte d'huile essentielle de petit grain bigarade. Vérifiez tout de même que vous ne faites pas de réaction allergique à l'huile essentielle avant utilisation. Adieu les lèvres gercées grâce à votre baume maison !



## 5. DÉODORANT

Voici maintenant une recette de soin pour le corps qui pourra être autant utile pour elle que pour lui : un galet déodorant solide. Pour le réaliser, vous aurez besoin de 3 cuillères à soupe de Maïzena, 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude alimentaire, 4 cuillères à soupe d'huile de coco, 6 gouttes d'huile essentielle de Palmarosa ou d'Arbre à thé, 1 à 2 cuillères à soupe de cire d'abeille et d'un moule, de préférence en silicone pour faciliter le démoulage. Faites fondre au bain-marie la cire avec l'huile de coco. Hors du feu, ajoutez le bicarbonate et la Maïzena. Ajoutez ensuite l'huile essentielle. Mélangez bien le tout entre chaque étape. Pour finir, versez le tout dans le moule et laissez ensuite durcir le galet à l'air libre ou au frigo. Une fois votre déodorant devenu solide, il vous suffit simplement de le frotter sous vos aisselles, le galet laissera alors une fine pellicule sur votre peau.




**#5**
**Je prépare mes produits de soin du corps moi-même!**
**Les composants à avoir chez soi pour réaliser ces différents soins du corps :**

- Marc de café
- Sucre
- Miel
- Huile végétale (olive, coco...)
- Eau de chaux
- Cire d'abeille
- Maïzena
- Bicarbonate de soude
- Huile essentielle (petit grain bigarade, palmarosa, arbre à thé)

**Tableau récapitulatif des recettes :**

	Gommage corps	Gommage visage	Liniment	Baume à lèvres	Déodorant
Marc de café	À volonté				
Sucre		1 c.			
Miel		1 c.			
Huile végétale		1 c.	100 ml	10 ou 15 g selon l'huile	4 c. (coco)
Eau de chaux			100 ml		
Cire d'abeille				2,5 g	
Maïzena					3 c.
Bicarbonate de soude					2 c.
Huile essentielle				1 goutte petit grain bigarade	6 gouttes palmarosa ou arbre à thé

## En bref

Hoist Finance ne reçoit plus du courrier à l'adresse suivante : **Avenue Marcel Thiry, 79 B-1200 Bruxelles.**

L'adresse postale d'envoi est : **BP 219 B-1200 Bruxelles.**

# Contact

LA GASLETTE EST UNE PUBLICATION DU  
GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

## Editeur responsable :

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :**

### Service juridique :

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h par téléphone  
ou tous les jours par fax, par mail :

[francoise.collin@gaslux.be](mailto:francoise.collin@gaslux.be)

[marie-noelle.plumb@gaslux.be](mailto:marie-noelle.plumb@gaslux.be)

[amandine.hubert@gaslux.be](mailto:amandine.hubert@gaslux.be)

### Service d'appui aux médiateurs :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail :

[francoise.collin@gaslux.be](mailto:francoise.collin@gaslux.be) ou [delphine.incoul@gaslux.be](mailto:delphine.incoul@gaslux.be)

### Service prévention :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail:

[prevention@gaslux.be](mailto:prevention@gaslux.be)

LE GROUPE ACTION SURENDETTEMENT  
EST SOUTENU PAR :

**GROUPE ACTION SURENDETTEMENT**

Grand-Rue, 4 / B-6630 Martelange

**Tél:** + 32 (0)63 60 20 86

**Fax:** +32 (0)63 43 49 25

**E-mail:** [info@gaslux.be](mailto:info@gaslux.be)

**[www.gaslux.be](http://www.gaslux.be)**



Wallonie

Ministre de la Santé  
et de l'Action Sociale



Service provincial Social & Santé  
Province de Luxembourg



Centres Publics d'Action Sociale  
de la Province de Luxembourg



MÉDIATION DE DETTES • ANIMATIONS DE PRÉVENTION • CONSEILS JURIDIQUES • CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE • ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL

Une initiative des C.P.A.S d'Arlon, Durbuy, Habay, La Roche, Libin, Marche, Martelange, Mussos, Rouvroy, Saint-Léger • Association chapitre XII régie par la loi du 8 juillet 1976

Centre de référence agréé par la Région wallonne (matricule RW/SMD/CR/1) • Service de médiation de dettes agréé par la Région wallonne (matricule RW/SMD/531)